

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2013 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1316115S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;  
Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick);  
Vu la décision du 20 décembre 2010 modifiée de structure de l'établissement,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Isabelle Bebeau Briard, directrice territoriale à Créteil, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

1. Aux missions dévolues à la direction de Créteil;
2. À la gestion de la direction de Créteil, notamment:
  - à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction de Créteil;
  - au renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteurs logement);
  - aux contrats des personnels recrutés pour deux mois maximum dans le cadre des renforts estivaux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle Bebeau Briard, délégation est donnée à Mme Samia Khelifi, à MM. Philippe Subra et Abdellah Boukellal, adjoints, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances relatifs à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses de fonctionnement et d'intervention se rapportant à la direction de Créteil.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Isabelle Bebeau Briard et Samia Khelifi, MM. Philippe Subra et Abdellah Boukellal, délégation est donnée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à l'effet de signer tous actes, décisions et correspondances se rapportant à la direction de Créteil, à :

- Mme Véronique Lagarrigue, chargée de mission, responsable du bureau immigration;
- Mme Mariette Senhiji, chargée de mission, chargée de suivi des marchés publics de formation.

Article 4

La décision du 1<sup>er</sup> novembre 2012 portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) est abrogée (NOR : INTV1239284S).

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> septembre 2013.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*  
Y. IMBERT